



Pilotes : Frank JUNG (EIVP) et Jean-Bernard KOVARIK (IFSTTAR)

L'Université Gustave Eiffel en appui aux politiques publiques

le 15 mai 2019

Participants :

- X Eric Gaume eric.gaume@ifsttar.fr;
- X Franck Jung <franck.jung@eivp-paris.fr>
- X, Antoine Schoen <antoine.schoen@esiee.fr>;
- X E. Alonzo <eric.alonzo@free.fr>;
- Yannick Lhorty <yannick.lhorty@u-pem.fr>;
- X Jean-Bernard Kovarik <jean-bernard.kovarik@ifsttar.fr>;
- X Frank Fuchs <Frank.Fuchs@ign.fr>;

Point d'actualité

Un recensement des documents disponibles est réalisé : compte rendus des deux précédentes réunions, présentation ppt soumise au Copil Université Gustave Eiffel du 1^{er} avril, rapport d'étape soumis au Copil Université Gustave Eiffel du 1^{er} avril, document de l'IFSTTAR proposant des réponses aux questions posées lors de la précédente réunion.

Le Copil Université Gustave Eiffel du 1^{er} avril a accueilli favorablement la démarche en cours et a insisté sur le besoin de montrer la valeur ajoutée que va induire la construction de l'Université Gustave Eiffel sur la qualité des réponses aux sollicitations en terme d'APP.

Jean-Bernard Kovarik fait état des rencontres réalisées ou programmées dans le cadre de sa mission de préfiguration de la vice-présidence APP : Gilles Roussel, Damien Lambertson, Murielle Jougleux, Pierre Benoit Joly, Guy Richard, Serge Piperno, Philippe Tamagny, Agnès Julien, Eric Colin de Verdière...

D'autres rencontres sont programmées : Frédéric Ravel (Mesri), Touafik Souami (EUP), Valérie November (LATTS), DGITM, DRI/CGDD , DGPR (7 juin), etc.

Echanges autour des questions liées à la préfiguration de la vice-présidence APP.

Le document préparé par l'IFSTTAR (JB Kovarik, Eric Gaume) a servi de trame pour la discussion.

Proposer comment on écrirait les missions APP à remplir par l'Université Gustave Eiffel ?

Contribuant à la « 3^e mission » des universités, l'appui aux politiques publiques (APP) peut être comprise comme l'ensemble des démarches menées en direction des pouvoirs publics (Etat et ses opérateurs, parlementaires, collectivités, institutions européennes et internationales),

pour, d'une part, éclairer la décision publique (dans les domaines de compétences de l'Université Gustave Eiffel), et pour, d'autre part évaluer les décisions et les programmes publics. L'Université rend ainsi sa production scientifique plus directement accessible aux décideurs publics, dans leur diversité. La bonne mise en œuvre par l'Université Gustave Eiffel des orientations publiques dans l'exercice des missions d'enseignement et de recherche qui lui sont confiées participe également à l'APP. La contractualisation pluriannuelle entre l'Université Gustave Eiffel et ses tutelles est l'un des vecteurs de mise en œuvre et de formalisation de l'APP.

Ces missions prennent des formes multiples (liste non exhaustive) : expertises ou recherches menées à la demande d'un porteur de politique publique, conseil scientifique ou méthodologique à des services de l'Etat, sur des sujets d'innovation ou en préparation de projets de loi ou dans le cadre d'auditions ou de missions parlementaires, partenariat élaboration de notes d'appui aux politiques publiques (NAPP, synthèse en quelques pages des connaissances acquises à l'occasion des projets de recherche ou à l'international (*position papers, policy briefs*), élaboration partagée de documents de doctrine technique, dans des domaines soutenus par l'Etat, participation à des groupes de prospective initiés par les pouvoirs publics, participation à des comités officiels, participation à des évaluations ou à des expertises collectives, organisation de colloques *ad hoc* et de « séminaires de transfert », participation à des comités de normalisation avec mandat ministériel, négociation, suivi et compte rendu périodique des contrats (contrat de site, contrat d'objectifs...).

Commentaires :

La difficulté à délimiter le périmètre de l'APP est soulignée : il existe un continuum entre la sphère publique et la sphère privée (certaines entreprises peuvent être délégataires d'un service public, le cas des SEM est à examiner, etc.).

Y. L'Horty précise que les paragraphes ci-dessus évoquent la 3^e mission de la politique nationale de la recherche et du développement technologique.

Il propose le découpage de l'APP en 3 familles de mission :

- expertise (au sens large) en réponse à des sollicitations de porteurs de politiques publiques (auditions, notes de synthèse...);
- domaine de recherche : études et recherches sur l'action publique (auto saisine ou pas), séminaires de transfert ;
- actions de formation des agents publics ou privés sur toutes sortes de politiques publiques.

En discutant au sein des six Fondateurs, on voit qu'il y a beaucoup de talents et d'intérêt pour les contributions aux réflexions publiques, mais exprimés avec des mots différents.

Quels points d'attention (aspects multiculturels, charte déontologique d'intervention, ligne d'identité, ouverture de la science à la société...)?

Le croisement de regards complémentaires dans les productions d'APP sera une valeur ajoutée de l'U. Gustave Eiffel. Le regroupement des talents devrait permettre, une fois l'organisation bien rodée, de raccourcir les délais dans la valorisation des travaux de recherche pour les porteurs de politique publique. L'APP pourra aussi servir d'entrée pour lancer de nouveaux programmes de recherche. Une boîte à outils pourra être constituée progressivement à l'échelle de l'Université en s'appuyant sur le retour d'expérience.

Solidairement avec les autres VP, la Vice-présidence APP de l'Université Gustave Eiffel aura donc en charge de répondre à ces enjeux et de collecter les attentes, reformuler les besoins, arbitrer/filtrer les sollicitations, organiser les réponses, valoriser les travaux, faire retour et remercier les contributeurs. Elle pourra également contribuer à la fierté collective de l'université en mettant en avant les résultats de recherche qui ont influencé ou éclairé les politiques publiques et par là certains versants de notre quotidien.

Charte déontologique : prémunir les personnels de l'université de toute pression dans ses missions d'APP qui la détournerait de l'exigence éthique et scientifique de conformité à la réalité. Recherche de l'indépendance d'analyse et de jugement entre l'évaluateur, l'évalué et le commanditaire de l'évaluation. Nécessité de déontologie : l'indépendance absolue n'existe pas.

Economie de moyens : la question de la régulation entre le temps consacré à la recherche, l'enseignement et le temps consacré à l'APP, ou plus généralement à la 3^e mission, devrait perdre de sa force critique à partir du moment où l'alimentation en contenu scientifique des activités d'APP sont d'intérêt réellement partagé avec la recherche, la valorisation des connaissances, le réseautage.

Crédibilité : moyens clairement identifiés et réalistes (ETP, budget). Recettes fléchées APP ?

S'assurer que les critères sont bien pris en compte pour la reconnaissance effective de la « 3^e mission » dans l'évaluation des personnels et des unités de recherche (commission d'évaluation, HCERES, CNU). La valorisation et les relations avec le monde socio-économique sont des critères déjà pris en compte. Ils ne peuvent se substituer aux critères académiques, mais les compléter.

Retour auprès des contributeurs à l'APP sur la valeur ajoutée de l'intervention d'APP et information sur les suites qui seront données.

Commentaires :

Il convient de protéger les experts dont les conclusions ne plairaient pas au commanditaire.

L'organisation d'un colloque spécifique APP ou une intégration de la problématique APP dans des événements existants (exemple de side-events Future Days, ...) pourrait être pertinente. Ce type de manifestation permettrait aussi d'informer le monde des collectivités des actions de l'Université Gustave Eiffel en la matière.

L'importance d'avoir des productions/publications de type policy brief pluridisciplinaire (exemple LIEPP- Science Po-, IPP) a été relevée, s'appuyant sur des travaux de recherche en APP (pour l'interne et l'externe) : quatre ou huit pages chacun.

Le comité d'éthique pourrait se prononcer sur une charte de déontologie, visant entre autres à cadrer les réponses à des marchés publics portant sur de l'évaluation de politiques.

Il y a une exigence de loyauté (à ne pas confondre avec un lien de subordination) qui s'impose à tout acteur public ; c'est dans ce cadre que s'exerce la liberté académique.

Quels seraient les moyens à dégager : ETP, budget, structuration/gouvernance ?

Organisation :

- Structure de petite taille, personnes à plein temps, à disposition de toutes les composantes/unités de l'Université Gustave Eiffel.
- Réseaux de correspondants/facilitateurs dans les composantes/unités de l'Université Gustave Eiffel.
- Possible évolution vers un travail en mode think tank.
- Organisation spécifique contractualisation en 2020-2021.
- Voir les pratiques Irstea et INRA.

Gouvernance :

- Animation du réseau
- Animation spécifique contractualisation
- Contacts Tutelles
- Communication et retours vers les collègues
- Cartographie des compétences
- Points dans les instances, retours administrateurs

Budget (hors masse salariale) :

- Déplacements France et étranger
- Organisation de séminaires
- Edition
- Représentation, communication
- Documentation
- Participation à des colloques
- Consultance
- Formation-action (exemple : mise en place de « chantiers LEAN » pour tester des modes d'organisation agiles pour répondre de manière efficiente aux attentes des pouvoirs publics tout en permettant aux équipes de travailler en anticipation avec sérénité.

Commentaires

Envisager le financement de « thèses APP ».

La fonction com est importante.

Inclure une fonction éditoriale, pour compléter l'expression usuelle (académique) des chercheurs.

Un dialogue avec les pouvoirs publics demandeurs d'action d'APP devrait être mis en place, de manière à décider du programme d'activités. Des échanges avec les autres vice-présidences pourraient au cas par cas éclairer les débats.

Les délégations diront qui sera habilité à s'exprimer au nom de l'établissement.

Identifier les personnes actuellement en charge, même partiellement, de ces missions, dans chacun des organismes ?

Les ressources Ifsttar sont actuellement :

- au sein des laboratoires.
- à la Direction scientifique : sous-direction PAPP, directrice scientifique déléguée.
- au collège des animateurs d'axe.

Elles sont partagées sur plusieurs missions : direction scientifique, APP.

Commentaires :

Pour l'UPEM, le recensement suit son cours et devrait bientôt aboutir. Un document a d'ores et déjà été produit par le LATTIS (distribué en séance) recensant les actions APP en recherche et formation. Le LISIS fait également ce type de recensement.

Hors IFSTTAR (en lien avec l'animation des axes du Contrat d'objectifs et de performance) et UPEM (en lien avec l'évaluation), les forces sont plus réduites et souvent limitées aux personnes membres du groupe de travail APP ou ayant des fonctions de direction.

L'idée d'un positionnement de « référents APP » au niveau des laboratoires et des composantes de formation a été abordée. Ce cercle de référents permettrait d'identifier des personnes en capacité de représenter l'APP, de faciliter les actions d'APP et de drainer de l'information (dans les deux sens) sur l'action publique de l'Université Gustave Eiffel.

Communication : sujet très important, en interne et en externe. Il faudra communiquer avec des outils spécifiques, quid des réseaux sociaux ?

Connaissez-vous des personnes qui seraient intéressées à (étudier de) rejoindre une équipe Université Gustave Eiffel sur les missions de l'APP et de la contractualisation, éventuellement à temps partiel ?

En cours.

Quelles relations avec les autres vice-présidences ?

Le travail de coordination avec les autres vice-présidences est en cours et sera abordé dans le cadre de la restitution des différentes préfigurations le 13 juin.

Suite des travaux :

- Mise en circulation dès fin de semaine du rapport de préfiguration à remettre fin mai et du rapport de synthèse du groupe de travail qui sera présenté au COPIL Université Gustave Eiffel du 3 juin ;
- Vers un mode d'organisation innovant à partir de la création de l'Université Gustave Eiffel ? L'idée de la constitution d'un « comité de suivi APP » formé des membres du groupe de travail APP actuel est évoqué. Cette instance permettrait de discuter sur les futurs programmes annuels de la structure de soutien APP, d'examiner le bilan des actions réalisées, d'être le garant de la bonne intégration, équilibrée, de la fonction APP au sein de l'Université Gustave Eiffel.